



Imputation comptable factures assurances

Par edouardj

Bonjour

Dans mon immeuble on est assuré chez AXA et on passe par un courtier Odealim

On paye par semestre

Un exemple:

l'assurance va du 1 décembre 2021 au 31 Mai 2022 puis deuxième semestre du 1 juin au 30 novembre 2022

l'AG a lieu en juin 2022

il y a avant un contrôle des factures par deux membres du Conseil syndical AG

Ma question:

la 1ere facture payée en 2021 doit être contrôlée avant l'AG juin 2022 ou non

j'espère que c'est clair

En vous remerciant

cordialement

Edouard

Par yapasdequoi

Bonjour

Les factures sont imputées sur un exercice comptable et vous ne donnez pas les dates de l'exercice pour votre copropriété.

L'AG se prononce sur les comptes d'un exercice.

Pourquoi en 2025 les comptes de 2021 ne sont-ils pas encore approuvés?

Par edouardj

merci

je vous réponds demain

j'essairai d'être plus clair

Merci beaucoup

Par edouardj

Bonjour

Je vais simplifier la question pour ne pas trop vous déranger

Une facture d'assurance payée le 23 decembre 2024 concernant decembre 24 jusqu'à Mai 2025

Normalement payée dans l'exercice 2024

Les comptes 2024 seront votés dans l'ag juin 2025

cette facture sera imputée dans 2024 ou 2025???

je ne sais pas si c'est plus clair

Merci et desolé

Par yapasdequoi

Non puisque vous avez oublié de préciser les dates de l'exercice comptable de votre copropriété.